





Information aux usagers de l'archipel des Sept-Iles

La réserve des Sept-Iles, initiée en 1912 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux, a été classée en Réserve Naturelle en 1976.

Cette réserve naturelle couvre l'ensemble des îles et îlots de l'archipel ainsi que le domaine public maritime qui les entoure, dénommée estran, sur une superficie totale d'environ 280 ha.

Les amateurs de pêche à pied peuvent rejoindre leur lieu de pêche, trois heures avant l'heure de basse mer ou trois heures après.

Seuls les estrans des îles Rouzic et Malban sont interdits à la pêche, soit environ 40 ha sur les 240 ha d'estran de la Réserve Naturelle.

Il n'y a pas de réglementation spécifique sur la pêche dans la Réserve Naturelle concernant le nombre de prises, la taille et les dates d'ouverture. Ces informations générales sont disponibles auprès de la DDAM (Direction Départementale des Affaires Maritimes).

Enfin, nous rappelons aux pêcheurs qu'ils doivent remettre dans leur position initiale les pierres qu'ils auraient déplacées ou renversées.

Le débarquement sur les îles n'est autorisé que sur l'île aux Moines.

Les pique-niques, les activités de plage et la balade sont également autorisés du 1er juillet au 31 août sur la plage de sable au sud de l'île Bono.

Le débarquement des chiens, le bivouac et le jet de détritus sont interdits sur l'ensemble de l'archipel.



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Station LPO Ile Grande 22560 Pleumeur Bodou

Téléphone : 02 96 91 91 40 Télécopie : 02 96 91 91 05







02 96 91 91 05 | Mél : resnat7iles@lpo.fr











Effectifs d'oiseaux nicheurs et de phoque gris de l'archipel des Sept-Iles de 2009 et 2010.

Oiseaux (exprimés en nombre de couple):	2009	2010
Fulmar boréal <i>Fulmarus glacialis</i>	84	85
Puffin des Anglais <i>Puffinus puffinus</i>	188	156
Océanite tempête Hydrobates pelagicus	49	58
Fou de Bassan <i>Morus bassanus</i>	21 393	21 880
Grand gravelot Charadrius hiaticula	0	1
Cormoran huppé Phalacrocorax aristotelis	358	373
Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>	3	1
Eider à duvet Somateria mollissima	1	1
Faucon pèlerin Falco peregrinus	1	1
Huîtrier pie Haematopus ostralegus	49	65
Goéland brun <i>Larus fuscus</i>	643	présent
Goéland argenté Larus argentatus	1406	présent
Goéland marin Larus marinus	82	57
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	16	39
Guillemot de Troïl <i>Uria aalge</i>	25	36
Pingouin torda Alca torda	21	31
Macareux moine Fratercula arctica	150	175
Grand Corbeau Corvus corax	1	1

Mammifère (exprimé en nombre d'individu):

Phoque gris *Halichoerus grypus* (moy. par comptage) 28 35 Blanchon (Phoque gris *Halichoerus grypus* nouveau-né) 15



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Station LPO
Ile Grande
22560
Pleumeur Bodou

Téléphone :
02 96 91 91 40
Télécopie :







02 96 91 91 05 | Mél : resnat7iles@lpo.fr

Photos: Armel Deniau / LPO